



# argument

# Bonnes vacances !



## Contact

### SLFP Secrétariat Général

T. 02/549 52 00  
E-mail : [slfp@slfp.eu](mailto:slfp@slfp.eu)  
[www.slfp.eu](http://www.slfp.eu)

### SLFP-CHEMINOTS

T. 02/549 52 29  
E-mail : [secretariat@slfp-rail.be](mailto:secretariat@slfp-rail.be)  
[www.slfp-rail.be](http://www.slfp-rail.be)

### SLFP-AFRIC : ADMINISTRATIONS FÉDÉRALES, RÉGIONALES ET COMMUNAUTAIRES

T. 02/201 19 77  
E-mail : [info@slfp-g2.eu](mailto:info@slfp-g2.eu)  
[www.slfp-afrc.eu](http://www.slfp-afrc.eu)

### SLFP-ALR : ADMINISTRATIONS LOCALES ET RÉGIONALES

T. 02/201 14 00  
E-mail : [contact@slfpvsoa.be](mailto:contact@slfpvsoa.be)  
<http://www.slfpvsoa-alr-trb.be>

### VSOA-ONDERWIJS

T. 02/529 81 30  
E-mail : [info@vsoa-onderwijs.be](mailto:info@vsoa-onderwijs.be)  
[www.vsoa-onderwijs.be](http://www.vsoa-onderwijs.be)

### SLFP-ENSEIGNEMENT

T. 02/548 00 20  
E-mail : [secretariat@slfp-enseignement.be](mailto:secretariat@slfp-enseignement.be)  
[www.slfp-enseignement.be](http://www.slfp-enseignement.be)

### SLFP-POSTE

T. 02/223 00 20  
E-mail : [poste@slfp-poste.be](mailto:poste@slfp-poste.be)  
[www.slfp-poste.be](http://www.slfp-poste.be)

### SLFP-PROXIMUS

T. 02/245 21 20  
E-mail : [slfp.proximus@skynet.be](mailto:slfp.proximus@skynet.be)  
[www.slfp-vsoaproximus.be](http://www.slfp-vsoaproximus.be)

### SLFP-ORDRE JUDICIAIRE

T. 02/513 05 55  
E-mail : [info@oj-slfp.be](mailto:info@oj-slfp.be)  
[www.oj-slfp.be](http://www.oj-slfp.be)

### SLFP-DÉFENSE

T. 02/223 57 01  
E-mail : [info@slfp-defense.be](mailto:info@slfp-defense.be)  
[www.slfp-defense.be](http://www.slfp-defense.be)

### SLFP-FINANCES

T. 02/226 41 11  
E-mail : [info@vsoa-slfp-fin.eu](mailto:info@vsoa-slfp-fin.eu)  
[www.slfp-fin.eu](http://www.slfp-fin.eu)

### SLFP-POLICE

T. 02/660 59 11  
E-mail : [info@slfp-pol.be](mailto:info@slfp-pol.be)  
[www.slfp-pol.be](http://www.slfp-pol.be)

## Contenu



### Atteinte au droit de grève

4

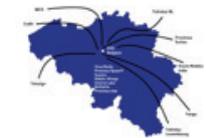
La surpopulation préexistante atteint depuis lors des proportions sans précédent. L'autorité a réagi non pas en proposant une solution structurelle à ce problème, mais en réquisitionnant du personnel même en cas de grèves de courte durée de maximum deux jours.



### Les élections sociales

8

La CGSLB, l'organisation sœur du SLFP, a progressé pour la 7e fois consécutive !



### Les salaires et le travail : des inquiétudes

14

Le groupe Proximus se concentre sur l'élargissement de son impact, avec l'ambition de devenir une véritable entreprise technologique internationale. Le SLFP-Proximus exprime ses inquiétudes concernant l'emploi.



### Le gouvernement bruxellois ne fait rien !

18

Le personnel des dites administrations locales et des hôpitaux IRIS rend de très nombreux services administratifs essentiels et soigne la population. Le SLFP dénonce depuis de très nombreuses années le sous-financement de tous ces services essentiels.



### Vite, oublions la Vivali !

24

Les élections étant derrière nous, le SLFP-Police met la touche finale au mémorandum.aan zijn memorandum.



### ABONNEZ-VOUS À LA NEWSLETTER DU SLFP

Inscrivez-vous via <https://www.slfp.eu/newsletter>

### SUIVEZ-NOUS SUR INSTAGRAM ET FACEBOOK

[www.instagram.com/slfp.syndicat](http://www.instagram.com/slfp.syndicat)

[www.facebook.com/slfp.eu](http://www.facebook.com/slfp.eu)



Le film de ce magazine est biodégradable et 100% compostable.



Papier portant le label PEFC : marque de qualité pour une gestion durable des forêts.

## Colophon

### Editeur Responsable

Patrick Roijens - Boulevard Baudouin 20-21, 1000 Bruxelles

### Membres de la rédaction

Koen De Backer, Henri De Baer, Kris De Bosschere, Philippe Delhalle, Sophie Faut, Chris Huybrechts, Catherine Henrard, Marnix Heyndrickx, Stijn Pauwels, Christelle Rousselet, Guy Van Cauwenberghe, Inge Vandendriessche, Jimmy Verlez en Patrick Waumans

### Rédaction finale

Bert Cornelis

### Communication

Cindy Willem

### Direction et Publicité

Bea Foubert

### Préresse

Creative Plus Production

### Impression

Remy Roto sa



Après les élections

# « Nous comptons sur une concertation sociale constructive »

## « Cessez les économies aveugles dans les services publics »

**Les élections parlementaires du dimanche 9 juin sont derrière nous. Il fallait s'attendre à ce que certains partis prennent une raclée. Mais on ne pouvait en prévoir l'intensité. En Wallonie, une majorité a été rapidement constituée. Dans les autres parties du pays, il en va différemment. Soyons clairs, le SLFP, tout comme notre organisation sœur la CGSLB, est 100 % politiquement indépendant. La couleur de notre bannière est le bleu, mais notre vision est libre. Notre vision n'est donc pas orientée par un parti politique.**

### Solutions

Le SLFP en appelle avant tout à la recherche de solutions visant à préserver notre avenir et à renforcer le secteur public.

Nous avons rédigé un mémorandum complet, que nous avons transmis aux différents partis politiques. Vous pouvez le consulter sur notre site web. Nos revendications sont claires : revalorisez la carrière du personnel de la fonction publique et cessez les économies aveugles dans les services publics. Depuis des décennies on économise pour économiser. La population a droit à des services publics en bon état et de qualité, mais il faut alors que les moyens et les capacités humaines soient garantis. Nous songeons aux soins de santé, à l'enseignement, à la sécurité...

Car, imaginez que demain il n'y ait plus de services publics : les rues seraient encombrées d'immondices, l'enseignement ne serait plus organisé et les personnes en besoin de soins ne recevraient pas ce à quoi ils ont droit.

Le SLFP est conscient des enjeux budgétaires auxquels nous serons confrontés. Une collaboration et une concertation constructive sont

les seules conditions par lesquelles nous pouvons de notre côté aider à établir un climat sain qui pourra renforcer le secteur public.

### Ne pas nous ignorer

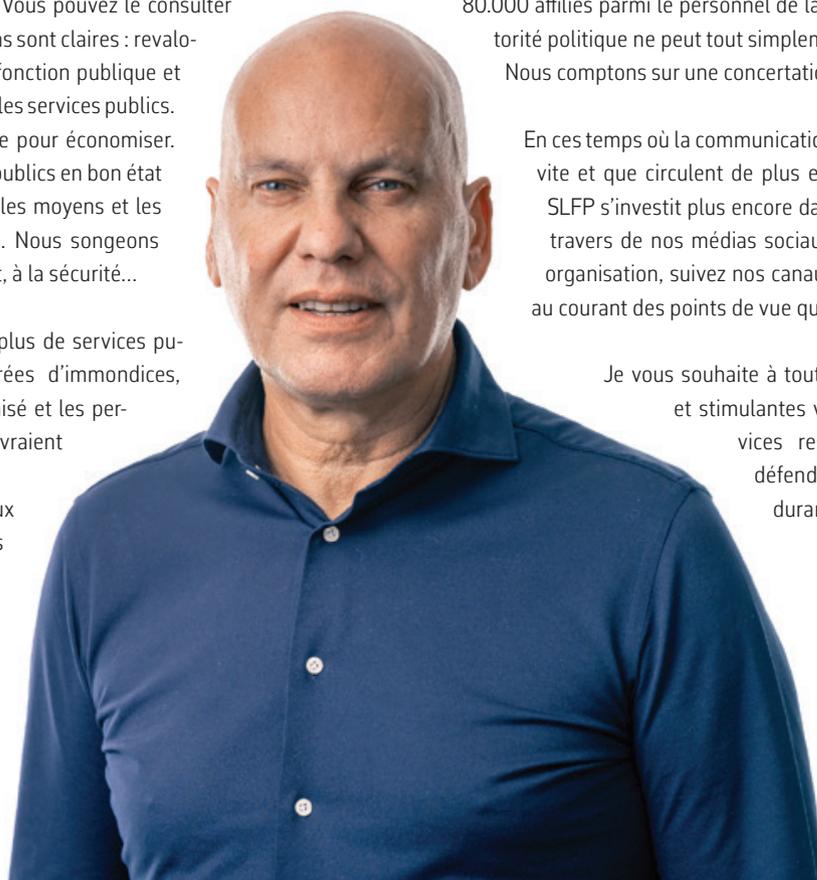
Nous sommes une organisation professionnelle comptant plus de 80.000 affiliés parmi le personnel de la fonction publique. L'autorité politique ne peut tout simplement pas nous ignorer ! Nous comptons sur une concertation sociale constructive.

En ces temps où la communication circule de plus en plus vite et que circulent de plus en plus de fake news, le SLFP s'investit plus encore dans la communication au travers de nos médias sociaux. Suivez le SLFP, votre organisation, suivez nos canaux médiatiques et restez au courant des points de vue que nous adoptons.

Je vous souhaite à toutes et tous d'excellentes et stimulantes vacances d'été. Nos services restent disponibles pour défendre vos intérêts, même durant la période d'été.

**Patrick ROIJENS**

Président général du SLFP



Réquisition du personnel pénitentiaire en cas de grèves de courte durée

# Atteinte au droit de grève : le SLFP n'est pas d'accord !

Depuis le 1er septembre 2022, les courtes peines sont effectivement exécutées. La surpopulation préexistante atteint depuis lors des proportions sans précédent. Les établissements peuvent accueillir 10.733 détenus, mais ils sont 12.130 !

Dormir par terre de façon structurelle dans des cellules surpeuplées. C'est injustifiable.



## « Actions contre la surpopulation dans les prisons et la pénurie aiguë de personnel. »

Les maisons de détention, établissements de petite taille où les condamnés à de courtes peines purgent leur condamnation, bien que promises font largement défaut. Entretemps, l'ensemble du personnel pénitentiaire a accumulé un arriéré de pas moins de 67.000 jours de congé, rendant le travail insupportable.

Vous le voyez sur les photos et vous pouvez le lire dans « Prison News » : au cours des derniers mois, le personnel des prisons a déposé en front commun syndical et pour la première fois un préavis de grève d'une durée indéterminée en vue de porter ce problème à la table du gouvernement. Il y a eu à intervalles

réguliers des actions et des grèves d'un jour par semaine, chaque fois dans une prison différente.

### Agressions et tortures

Ils espéraient amener l'autorité à réagir de manière structurelle à ces situations intolérables. Les agressions entre détenus et l'horrible torture récemment dans une cellule sont les terribles conséquences d'une politique à la petite semaine menée depuis des années. Les procédures devant être suivies ont d'ailleurs aussi été suivies dans ce dossier.

L'autorité a réagi : non pas en proposant une solution structurelle à ce problème, mais en

réquisitionnant du personnel même en cas de grèves de courte durée de maximum deux jours. Alors que les mécanismes permettant de déplacer et déployer du personnel en cas de courte grève sont déjà disponibles, mais sont inexploités.

Comprenez qui pourra.

### Comité A : réquisition même en cas de grèves de courte durée

L'atteinte au droit de grève en réquisitionnant le personnel pénitentiaire déjà à partir du premier jour d'une grève figurait donc à l'ordre du jour du récent Comité A, les 8 et 29 mai, 6 et 14 juin 2024. Un projet d'AR met en exécution l'article de la loi du 23.03.2019, connue comme « loi du service minimum concernant l'organisation des services pénitentiaires et le statut du personnel pénitentiaire ».

L'autorité a évalué les services minimums durant des grèves d'une durée jusque 48 heures et a émis un rapport négatif : dans 30 % des actions de grève, les soi-disant « plans modèles » n'ont pas été respectés.

Même sans grève, il y a régulièrement un manque de personnel ce qui ne permet pas d'atteindre ce service minimum.

Une réquisition dès le premier jour comporte le risque que les syndicats et l'autorité ne se retrouvent plus systématiquement ensemble autour de la table de négociation. Un autre danger réside dans le fait qu'une grève de 24 heures ne suffira plus. Pour le personnel pénitentiaire, le ressenti est surtout de l'injustice. Qui veut encore faire ce job ?

## Notre critique ?

### « Évaluez en vous basant sur des chiffres réels au lieu de valeurs modèles fictives. »

La loi pénitentiaire a été promulguée pour garantir le bien-être et les droits fondamentaux des détenus.

L'autorité doit procéder à l'évaluation en se basant sur le cadre pouvant être effectivement déployé. Évaluez les tâches pouvant ou non être effectuées par le personnel effectivement disponible, plutôt qu'une évaluation basée sur un plan modèle constitué de valeurs de référence idéalistes et fictives tant en personnel qu'en détenus.

### « Le SLFP a analysé l'évaluation réalisée par l'autorité et aboutit à des constatations très différentes ! »

- Les plans modèles :
  - 'N'ont pas été négociés' mais imposés unilatéralement : le ministre Geens de l'époque a mis unilatéralement fin aux négociations à ce propos au SPF ECTS ;
  - Sont 'fictifs' : établis sur un maximum de 10.000 détenus, alors qu'aujourd'hui ils sont 12.148.
  - Les plans modèles actuels sont faits pour de petites prisons – tandis que 60% du personnel travaille dans de grands établissements.
- Les cadres du personnel :
  - Sont 'fictifs', car établis pour seulement 10.000 détenus. Il y a un manque structurel de personnel.
  - Le cadre rationalisé négocié en 2016 n'a pas été évalué comme promis : le cadre n'a pas été adapté bien que des tâches aient été ajoutées (visite vidéo, faire signer des requêtes...).

- Le cadre opérationnel utilisé :
  - Est 'fictif' : basé sur 100% de présents alors que ce cadre est incomplet !
  - Ne 'tient pas compte' des malades de longue durée, du congé préalable à la pension, ni de circonstances périphériques telles que l'admission d'un détenu à l'hôpital, pour lesquelles des gens sont retirés du terrain.
- Les statistiques dans l'évaluation de l'autorité :
  - Ne correspondent pas à la réalité des gens actifs au travail ;
  - Ont été établies unilatéralement ;
  - Ne tiennent pas compte de la nouvelle prison de Haren et du retrait de personnel à St-Gilles.
- L'autorité :
  - Ne respecte pas sa réglementation : elle ne se réunit pas toujours préalablement avec les syndicats en vue de trouver des solutions au manque de personnel durant les grèves (de courte durée), comme prévu dans la loi. Cela permettrait à l'autorité d'opérer des adaptations du planning journalier pour satisfaire à l'exécution des tâches prévues à l'article 17 de la loi. L'autorité a récemment sauté cette étape lors de la réquisition et a confronté les syndicats directement aux gouverneurs ;
  - Ne répartit pas toujours bien le personnel en cas de grève : certains services sont en surnombre, tandis que d'autres sont en sous-effectif. On peut y remédier par un glissement de personnel.
- Toutes les tâches énumérées à l'article 17 de la loi du 2019 ne doivent pas être exécutées tous les jours.
- Même pendant les journées normales, durant lesquelles il n'y a pas grève, le cadre opérationnel n'est souvent pas complet et les tâches énumérées à l'article 17 de la loi ne sont pas exécutées : il y a une surpopulation et un manque aigu de personnel. Ce n'est pas à cause des grèves que le travail ne peut pas être fait.
- 70% des établissements ont obtenu un résultat favorable, même par le biais de ces plans modèles imprécis, c'est par conséquent plutôt un bon rapport, qui ne justifie

pas la réquisition du personnel dès le premier jour de grève.

Les négociations au Comité A se sont déroulées en contradiction avec le statut syndical ! D'abord parce que les négociations sectorielles n'étaient pas encore achevées, et ensuite parce qu'aucun avis motivé n'a été présenté à propos de ces négociations sectorielles. Prendre une telle mesure dans un gouvernement en affaires courantes et à la lumière des résultats électoraux, n'est pour le moins pas opportun, ni même régulier. Nous comptons sur le Conseil d'État pour qu'il émette un avis à ce sujet.

### « Négociations : dialogue de sourds et en contradiction avec le statut. »

L'autorité refuse toute modification au texte de l'AR. Le front commun syndical a demandé que le projet soit atténué en ne réquisitionnant pas pendant les premières 24 heures, mais il n'a pas été entendu.

L'autorité a fait quelques concessions minimales en promettant :

- qu'il y aura rapidement des procédures/instructions uniformes dans chaque comité de concertation : réquisitionner est le remède ultime, à discuter au comité de concertation compétent ;
- que le délai pour la remise d'un avis par le Conseil d'État soit prolongé de cinq à trente jours ;
- que les syndicats reçoivent immédiatement cet avis ;
- une évaluation et la possibilité d'un ajustement des plans modèles pour la fin septembre ;
- une évaluation rapidement des articles 15 (concertation sociale) et 16 (déclarations d'intention en cas de grève) de la loi du 23.03.2019 avec un groupe de travail technique.

Bien sûr, le SLFP n'est pas d'accord !

Le SLFP ne peut conclure autrement qu'en indiquant que dorénavant le personnel respectera la loi à la lettre dans l'exécution de ses tâches.

Il y aura certainement une suite à ce dossier.

Bea FOUBERT  
Secrétaire général

# Nouveau congé de circonstances en cas de perte de grossesse

Depuis le 1er janvier 2023 un congé de circonstances de 20 jours ouvrables est prévu à la naissance d'un enfant\*. Ce congé est également accordé en cas de perte de grossesse à partir du 181e jour de grossesse. En effet, après une période de grossesse de 180 jours (ou 26 semaines ou 6 mois), il y a une déclaration obligatoire de décès d'un enfant mort-né auprès de l'état civil du lieu du décès.



À partir du 1er juillet 2024, un congé de circonstances de 2 jours ouvrables sera également accordé au personnel contractuel et statutaire en cas de perte de grossesse jusqu'au 180e jour de grossesse inclus. Aucune distinction ne sera faite entre les deux parents. Le congé est accordé à la fois au membre du personnel féminin confrontée à une perte de grossesse et au membre du personnel dont la compagne est confrontée à une perte de grossesse.

Le gouvernement fédéral suit ainsi l'exemple du gouvernement flamand, qui a déjà approu-

vé l'ajout d'un congé de circonstances similaire dans le statut du personnel flamand.

Le membre du personnel fédéral féminin qui a préalablement déclaré sa grossesse avec un certificat médical au service dont elle dépend, aura droit à 2 jours ouvrables de congé de circonstances après la perte de grossesse. Un certificat de perte de grossesse ne doit pas être présenté.

Par perte de grossesse, on entend toutes les formes de perte de grossesse, qu'elles soient d'origine médicale ou spontanées, à partir du

moment où la perte se produit, depuis le début de la grossesse jusqu'à 180 jours de grossesse inclus.

Le membre du personnel fédéral dont la partenaire est confrontée à une perte de grossesse a également droit aux 2 jours ouvrables de congé de circonstances. Dans ce cas, aucune déclaration de grossesse ne doit avoir été introduite au préalable, et aucun certificat de grossesse de la partenaire ou de perte de grossesse n'est exigé. Une simple déclaration suffit. Cette inégalité de traitement en imposant une condition uniquement à la femme enceinte est incompréhensible.

À la Communauté flamande, le membre du personnel n'est pas tenu de présenter une attestation de grossesse ou de perte.

Le fait que le congé de circonstances pour perte de grossesse de 2 jours ouvrables ne puisse être obtenu que si le membre du personnel féminin a préalablement informé son employeur de sa grossesse avec un certificat médical, peut conduire à des situations pénibles dans les cas où cela n'a pas été fait à l'avance. En outre, lorsqu'une attestation de grossesse est présentée, il est difficile pour l'employeur de déterminer si une perte de grossesse s'est déjà produite ou non. ■

**Stefaan SLAGHMUYLDER**  
Porte-parole SLFP au Comité B

\*(article 15, alinéa 1er, 2° de l'arrêté royal du 19 novembre 1998 relatif aux congés et aux absences accordés aux membres du personnel des administrations de l'état).

# Ce n'est pas un simple bout de papier

**La « Constitution belge » a soudain surgi dans la campagne électorale. Presque tous les partis veulent modifier des articles de la Constitution et y ajouter toute sorte de choses. L'un veut un article sur le droit d'entreprendre, l'autre veut une action plus sévère contre la haine en ligne, ou ancrer le droit à l'avortement ou à l'euthanasie dans la Constitution. Et le gouvernement fédéral et le parlement même ont ouvert la porte à une modification de la Constitution lors de la prochaine législature par le biais d'une liste d'articles déclarés révisables.**

Une constitution est avant tout un instrument destiné à ancrer et protéger les libertés essentielles, telles que la liberté d'enseignement et la liberté de la presse, contre d'éventuels régimes mal intentionnés. La question est donc de savoir si notre Constitution peut être considérée comme un fourre-tout pour toute sorte d'aspirations surgissant à tort et à travers lors de la campagne électorale.

## L'état de droit en danger

« La Constitution n'est pas un simple bout de papier. » Cette expression nous rappelle l'année 1978, lorsque fut conclu le célèbre pacte d'Egmont, une proposition de réforme de l'Etat dans laquelle la scission de l'arrondissement électoral de Bruxelles -Hal-Vilvorde était reprise. Mais le Conseil d'Etat s'était montré très critique quant à la constitutionnalité d'un certain nombre de points du pacte. Lorsque le socialiste wallon André Cools en tête voulut engager le gouvernement à nier les avis négatifs du Conseil d'Etat. Le premier ministre Leo Tindemans (CVP) annonça le 11 octobre 1978 inopinément sa démission à la Chambre avec ces mots devenus légendaires : « Pour moi, la Constitution n'est pas un simple bout de papier. Je quitte cette tribune pour me rendre chez le roi et lui présenter la démission du gouvernement ». A cette époque déjà, certains politiciens semblaient éprouver une aversion à l'égard de la Constitution.

Chipoter à la Constitution est totalement contraire à l'esprit même de la Constitution, à

savoir veiller à la stabilité et la cohésion du pays. Des constitutionnalistes avertissent même que tripoter la Constitution peut mettre en cause le principe même de l'État de droit.

L'utilité d'une constitution et de la protection qu'elle contient, on ne la découvre que lorsque cette utilité est attaquée. Prenez par exemple la liberté de la presse. C'est l'une des premières libertés abolies dans les dictatures. Il ne faut même pas sortir des frontières de l'Europe pour s'en rendre compte.

## Agression contre les chaînes publiques

Pen-Vlaanderen est une organisation engagée pour la liberté d'opinion, la paix et l'entente internationale. Sur son site web ([www.penvlaanderen.be](http://www.penvlaanderen.be)) se trouve un rapport relatif à la liberté de la presse en Europe. Le rapport met en lumière l'ouverture d'actions en justice injustifiées contre des journalistes en vue d'entraver leurs recherches, et la situation précaire des journalistes en exil, à savoir en Russie et Biélorussie.

Mais plus près de chez nous aussi, des journalistes ne sont pas laissés en paix. Prenez les événements récents à la chaîne publique italienne, la RAI, où des journalistes sont même partis en grève suite au contrôle étouffant du gouvernement de droite de madame Meloni. Plusieurs producteurs de programmes ont été écartés. Le sommet a été atteint par l'incident avec Antonio Scurati, l'auteur d'une série de romans historiques à propos du dictateur fasciste Benito Mussolini. Scurati a été interdit de lire à



l'écran de la RAI un monologue critique à l'occasion de la commémoration de la libération du fascisme en Italie. Une vaillante présentatrice des informations a procédé elle-même à la lecture du monologue.

En Slovaquie, où une agression inacceptable sur le premier ministre Robert Fico avait été commise, des milliers de personnes sont descendues dans la rue durant les derniers mois pour protester contre le démantèlement de la chaîne publique. En Hongrie, le premier ministre Viktor Orbán a mis son empreinte sur les médias depuis bien longtemps. Aux Pays-Bas, nous savons que le nouveau gouvernement est dirigé par un certain Geert Wilders (PVV), dont il est connu qu'il veut mettre fin au financement de la chaîne publique. Et tout près de chez nous. Que penser des intentions du Vlaams Belang de couper les ailes à la VRT tant financièrement que dans le contenu des émissions ?

Le journalisme est le plus beau métier du monde, mais il ne peut être beau que si la liberté de la presse est respectée et les journalistes puissent exercer leur métier dans un climat démocratique et libre. ■

**Bert CORNELIS**

Rédacteur final d'Argument et auteur de divers ouvrages.

# La CGSLB gagne à nouveau du terrain lors des élections sociales

**La CGSLB, l'organisation sœur du SLFP, a progressé pour la 7e fois consécutive !**



**Gert Truyens, président CGSLB : « Nous avons obtenu la confiance de plus de 200.000 travailleurs ».**

La défense des intérêts est notre activité principale en tant qu'organisation syndicale. Pour cela, nous pouvons compter sur nos délégués sur le terrain. Les droits syndicaux, également appelés prérogatives, sont établis dans nos statuts syndicaux. Dans le secteur privé, les consultations ont lieu dans les Conseils d'Entreprise (CE) et les CPPT (Comités pour la Prévention et la Protection au Travail). Les représentants sont élus lors des élections sociales. Dans le secteur public, nous ne connaissons pas ces élections, sauf pour les cheminots.

## Sept fois vers l'avant

La CGSLB, l'organisation sœur du SLFP, a progressé pour la 7e fois consécutive ! Et cela tant en voix qu'en mandats obtenus dans les CE et CPPT. Grâce à ses candidats et candidates, le syndicat libéral s'ancre encore davantage dans le paysage syndical belge.

Après une campagne intense, la CGSLB est à nouveau entrée dans l'histoire avec les résultats des élections sociales. « Nous avons obtenu plus de voix que jamais et gagné plus de mandats dans de nombreuses entreprises. Il s'agit de notre septième victoire consécutive, ce qui confirme notre influence croissante et la confiance de plus de 200 000 travailleurs », a déclaré Gert Truyens, président national de la CGSLB, très satisfait. Les chiffres parlent d'eux-mêmes : avec 15169 candidats uniques enregistrés, soit une augmentation de 5 % par rapport à 2020, et une augmentation de 7 % du nombre de listes présentées, le syndicat libéral a remporté plus de 10 % de tous les sièges. Le nombre de voix a également augmen-

té d'environ 5 %, ce qui se traduit par une part de voix de plus de 14 %. « Nous gagnons vraiment sur tous les fronts, quelle que soit la manière dont vous regardez les chiffres et les statistiques. Nous progressons à Bruxelles, en Flandre et en Wallonie. Tant dans les comités d'entreprise que dans les CPPT, nos candidats ont remporté plus de voix », précise Truyens.



## Une approche positive qui fonctionne

La CGSLB se distingue en privilégiant le dialogue constructif et le positivisme. Les thèmes clés de la campagne étaient le pouvoir d'achat, l'emploi viable et la qualité de fin de carrière. « Ces thèmes restent au centre de nos préoccupations. Nous devons ce résultat à l'engagement et au soutien constants de nos membres et de nos délégués, qui bénéficient des solutions pratiques que nous offrons aux problèmes quotidiens des travailleurs », a déclaré M. Truyens.

## Croissance et, de plus en plus, le plus grand

La CGSLB est présente dans environ 1 entreprise sur 3 et obtient toujours un résultat de vote supérieur à 14 %. Concrètement, cela signifie que lorsque la CGSLB se présente, elle obtient généralement un score très supérieur à la moyenne nationale de 14,12 % des voix pour les CPPT et de 13,87 % des voix pour les CE. « Dans de plus en plus d'entreprises, nous sommes loin d'être le plus petit syndicat et nous nous considérons plus souvent comme le deuxième et même, de plus en plus, comme le plus grand syndicat. Pensez par exemple à la KU Leuven, au groupe Colruyt, à Callebaut, etc... », déclare Truyens.

Les résultats montrent également que l'approche de la CGSLB est largement soutenue par les travailleurs de tous les secteurs et de tous les niveaux, ce qui permet de penser que la croissance se poursuivra. En effet, parmi les ouvriers, les employés, les cadres et les jeunes, le syndicat libéral a vu son nombre de voix augmenter.

## « Les élections sociales, un exemple pour les politiciens ! »

Outre les résultats obtenus, Gert Truyens est également satisfait de l'équité de la campagne. « On ne fait jamais campagne seul ! Malgré les divergences de vues avec d'autres syndicats, j'ai vu une campagne axée sur le progrès et la coopération, sans attaques négatives. Cela montre que l'on peut aussi faire les choses différemment », conclut Gert Truyens. ■

## Élections sociales Cheminots

# Merci à tous les candidats

**N**ous souhaitons, avant tout, remercier chaleureusement tous nos candidats pour les élections sociales, quels que soient leurs résultats respectifs. Ils se sont investis en fonction de leurs disponibilités mais y ont tous mis leur cœur avec aussi beaucoup de motivation. Nous voulons aussi remercier tous nos affiliés qui se sont mobilisés pour soutenir leur organisation.

Enfin, que tous les cheminots ayant voté, et quelle que soit la destination de leur vote, soient également remerciés, parce qu'ils ont été sensibles à l'importance de faire usage d'un droit démocratique.

Le taux de participation au vote est de 51 %, on aurait pu espérer un engouement et une participation plus importante.

Deux mandats attribués au SLFP-Cheminots : un résultat bien en-deçà de nos attentes.

Peter Cools a été élu effectif au CPPT de l'atelier de Malines.  
Son suppléant sera David Elsermans.

Séverine Laurent a été élue effective au CPPT - B-CEN Services centraux + Stations.  
Son suppléant sera Jacques De Munter.

Nous comprenons la déception de certains d'entre vous mais il faut dorénavant se tourner vers l'avenir et penser aux prochaines élections de 2028. Notre unité et notre volonté détermineront la force de notre représentation dans les mandats futurs.

Afin de préparer les élections de 2028, une première réunion sera programmée avec nos délégués début septembre, cette rencontre sera l'occasion d'une réflexion commune quant aux résultats obtenus cette année.

Encore un tout grand merci à vous tous pour votre implication, le travail fourni et votre vote. ■

## AVANTAGES

## En vacances sans souci grâce aux bons plans de CAZURA !

Encore à la recherche d'une destination de vacances pour l'été ? CAZURA a ce qu'il vous faut.

Comme membre du SLFP (minimum 12 mois), vous bénéficiez de tarifs particulièrement avantageux, offerts par la CGSLB ! Tenez votre numéro d'affiliation à portée de main lors de votre réservation.

Toutes les informations à propos des vacances CGSLB sur notre plateforme avantages [www.SLFP-avantages.be](http://www.SLFP-avantages.be)

Réservez facilement en ligne! ■

# Grève réussie des prisons

« Tous ensemble dans la lutte pour des emplois stables et des meilleures politiques de détention. »



Un préavis de grève pour une durée indéterminée pour toutes les prisons belges a été déposé au début du mois d'avril. La mise en œuvre des peines plus courtes est appliquée depuis septembre 2022. En tant que syndicat, nous avons pourtant averti à l'époque l'ancien ministre de la Justice Van Quickenborne (Open Vld) de l'impact négatif de cette mesure sur le personnel et les détenus.

Nos craintes se sont confirmées, la surpopulation et les détenus qui sont obligés de dormir par terre ont encore augmenté. Le 15 mai 2024, nous avons atteint une population de

12.130 détenus sur une capacité de 10.733. Ces 12.130 détenus représentent une surpopulation de 12,6 %, dont 51 personnes sur des matelas au sol. Les « matelas au sol », c'est du jargon pour les détenus qui n'ont pas de lit et qui sont obligés de dormir par terre.

Dans la foulée, l'actuel ministre de la Justice Van Tigchelt (Open Vld) veut réquisitionner du personnel dès le premier jour en cas de grève. Ceci est une atteinte totale au droit de grève. L'A.R. actuel de 2019 « service minimum », ne permet la réquisition qu'après 48 heures en cas de grève.

Nos membres et le personnel dénoncent ces conditions de travail depuis longtemps. Malgré le fait que plusieurs réunions aient été organisées entre-temps, aucune solution concrète n'a été trouvée jusqu'à présent.

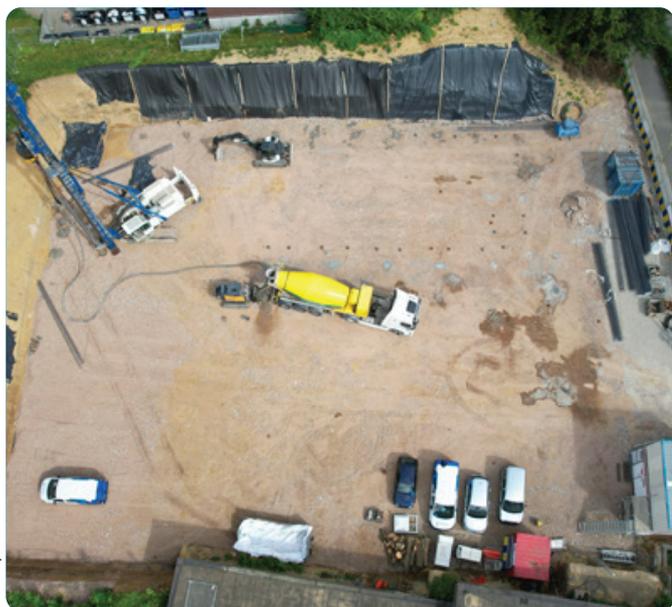
Des piquets de grève ont été organisés dans plusieurs provinces.

Nous tenons à remercier tous ceux qui ont participé aux différentes grèves et aux piquets de grève. ■



# Projets pour le secteur zones de secours de BXL

« Nous aimerions mettre en lumière quelques nouveaux projets en cours d'élaboration et destinés aux services d'incendie et d'aide médicale urgente de la Région de Bruxelles-Capitale, notamment la caserne état-major, le New Anderlecht et la caserne Delta », dit Eric Labourdette, dirigeant responsable et président du secteur- SIAMU (Bruxelles).



© Pompiers Brussels

## Nouvelle caserne état-major

Une nouvelle caserne principale est prévue pour les Services d'Incendie et d'aide médicale urgente (SIAMU) actuellement situés à l'avenue de l'Héliport.

Le site d'environ 1,5 hectare est situé entre le terminal TIR et le parc Tour&Taxis. Il est situé en intérieur d'îlot, à l'arrière des bâtiments qui longent l'avenue du Port, la rue de l'Entrepôt et la rue Dieudonné Lefèvre. La Société d'Aménagement Urbain (SAU) a été chargée par le gouvernement bruxellois du projet délégué de la nouvelle caserne principale du SIAMU.

En décembre 2020, plusieurs groupes de travail ont démarré avec les équipes du SIAMU pour identifier les besoins spécifiques des pompiers. Les aspects financiers et juridiques du projet ont également été examinés au sein de ces groupes de travail. Une fois leurs conclusions formulées, le cahier des charges pour la construction de la nouvelle caserne a pu être finalisé.

## New Anderlecht

La SAU a également la charge de la construction d'une nouvelle caserne avec une salle de sport commune pour les pompiers et les sportifs du quartier au 406 chaussée de Mons à Anderlecht. Le Nouvel Anderlecht traverse tout l'îlot délimité par la chaussée de Mons, la rue du Collecteur

et le Quai de l'Industrie, sur la rive droite du canal. Il dispose d'un accès de chaque côté.

Le site abritait auparavant un commerce de 3.771 m<sup>2</sup> qui sera démoli pour le développement du projet.

Depuis novembre 2018, le site appartient au SIAMU. Le déménagement de la relocalisation du Poste Avancé du Service Incendie (PASI) actuellement situé au 627 chaussée de Mons est prévu pour 2026.

La Région de Bruxelles-Capitale financera l'installation sportive, tandis que la commune d'Anderlecht en assurera la gestion.

## Caserne Delta

L'actuelle caserne Delta est vétuste, trop petite et n'intègre pas les standards actuels en matière de locaux pour les femmes, circuits de décontamination, locaux de désinfection AMU, espaces sportifs, etc.

C'est pourquoi le projet de la caserne Delta, une nouvelle caserne de pompiers au Boulevard du Triomphe 155 à Ixelles, a été lancé en 2016, le service fédéral BELIRIS agissant en tant que maître d'ouvrage délégué.

Le projet couvre une superficie d'environ 2 700 m<sup>2</sup> (contre 850 m<sup>2</sup> pour la caserne actuelle).

Les travaux ont débuté en mars 2023. Si le calendrier prévu est maintenu, la caserne (pour la phase 1) sera achevée en mai 2025. ■

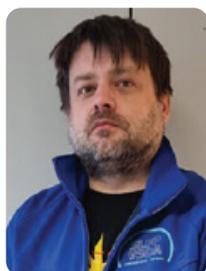


© Pompiers Brussels

# Des nouvelles de nos régionales

Le SLFP-Cheminots souhaite la bienvenue aux nouveaux élus des régionales Sud-est Namur/Arlon et Sud-Est Liège, lors de l'assemblée générale du 14 mai 2024.

## Pour la régionale Sud-Est Namur/Arlon :



**Cédric Janssens,**  
sous-chef de gare principal centre, président de la régionale,  
(gsm) 0497/250 504  
(e-mail) cedric.janssens.672@belgiantrain.be ;



**Adeline De Vestele,**  
accompagnateur de train au dépôt de Namur, secrétaire de la régionale,  
(gsm) 0491/725 440,  
(e-mail) adeline.devestele@belgiantrain.be ;



**Logan De Backer,**  
trésorier de la régionale,  
(gsm) 0470/910 220,  
(e-mail) logan.debacker@belgiantrain.be ;

## Pour la régionale Sud-Est de Liège :



**Bernard Lenders,**  
chef-Instructeur accompagnement, président de la régionale,  
(gsm) 0479/861 033,  
bernard.lenders@belgiantrain.be ;



**Gaëtan Stas,**  
assistant technico-administratif, secrétaire de la régionale,  
(gsm) 0490/135 367,  
(e-mail) gaetan.stas@belgiantrain.be ;

**Michaël Bonsang,**  
contrôleur des circulations, trésorier de la régionale,  
(gsm) 0498/281 290,  
(e-mail) michael.bonsang@infrabel.be.

## Invitation pour tous les membres

# Assemblée Générale SLFP-Cheminots - 18.10.2024

Les mandats du Président Fédéral et des Secrétaires Fédéraux arrivant à leur terme, le SLFP-Cheminots élira son Président et les deux Secrétaires Fédéraux par voie de correspondance conformément au ROI du Groupe. L'appel à candidatures pour ces mandats a déjà été envoyé. Tous les membres du SLFP-Cheminots sont invités à assister, sur leur temps libre, à l'Assemblée Générale annuelle du SLFP-Cheminots qui prendra acte du résultat de ces élections. L'approbation du ROI du groupe sera aussi à l'ordre du jour.

### Quand ?

Le vendredi 18 octobre à 09h30 dans l'auditorium de la CGSLB, Boulevard Baudouin 8 à 1000 Bruxelles, 6ième étage.

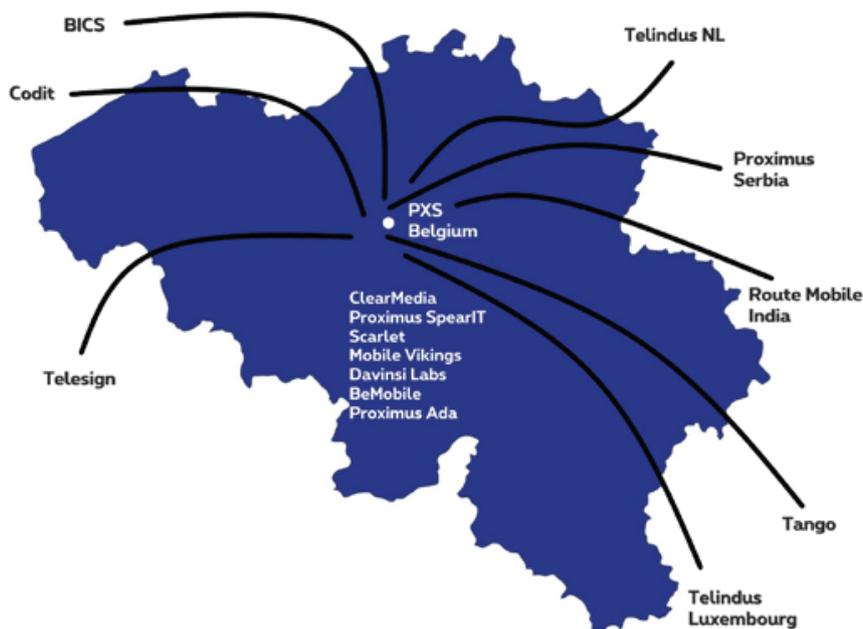
### L'ordre du jour:

09h30	accueil des participants
10h00	rapport d'activité
10h30	approbation du ROI du groupe Cheminots
11h30	résultat de l'élection des mandats de Président Fédéral, de Secrétaire Fédéral francophone et de Secrétaire Fédéral néerlandophone
11h45	discours
12h15-14h00	déjeuner sandwichs

Le groupe Proximus devient une entreprise technologique internationale

# Les salaires et le travail : des inquiétudes

Le groupe Proximus se concentre sur l'élargissement de son impact, avec l'ambition de devenir une véritable entreprise technologique internationale. Selon Proximus, la poursuite de cette ambition audacieuse permettra également de préserver le succès des activités nationales. Mais le SLFP-Proximus exprime ses inquiétudes concernant l'emploi.



Sa présence actuelle s'étend à l'Europe, aux États-Unis et à l'Inde, avec quelques opérations de moindre envergure dans le reste de l'Asie et en Amérique du Sud.

Les activités nationales devraient être sécurisées pour les deux raisons suivantes : financer le réseau de fibre optique et la 5G en Belgique ; atténuer les risques externes qui ont un impact sur les activités et les coûts (p. ex. Covid, la guerre en Ukraine, l'inflation des coûts, ...).

## Inquiétudes

Cette voie empruntée par Proximus nous inquiète. Qu'est-ce que cela signifie pour l'emploi en Belgique ?

Nous comprenons que certains profils sont beaucoup plus chers et exclusifs en Belgique que sur le marché international. Mais est-ce

là l'exemple que nous voulons donner en tant qu'entreprise publique ?

D'une part, Proximus insiste sur le fait que l'emploi interne ne sera pas affecté et qu'aucune personne ne sera forcée de partir. Elle prend principalement en compte les départs volontaires et les personnes susceptibles de prendre leur retraite sans être remplacées.

Nous posons la question suivante : que se passera-t-il si le prochain gouvernement décide de relever à nouveau l'âge de la retraite ?

D'autre part, l'impact sur le marché du travail belge sera inévitable en raison des nombreux

consultants qui seront systématiquement remplacés par des travailleurs étrangers dans une filiale de Proximus.

Malgré toutes les promesses de Proximus, nous sommes, en tant qu'organisation syndicale, préoccupés par les conditions salariales et de travail de ces collaborateurs.

## 4ème acteur

En 2018, le ministre des Télécommunications de l'époque, Alexander De Croo (Open Vld), a décidé d'ouvrir à un quatrième opérateur l'accès au marché fixe et mobile belge.

Cette enchère a été remportée par le géant roumain des télécommunications DIGI. L'incertitude quant à l'arrivée de ce 4ème acteur et les nombreux investissements nécessaires sont les principales raisons pour lesquelles l'action Proximus a plongé, avec pour conséquence la sortie du BEL-20.

Le lancement de Digi est, entre-temps, devenu une réalité, impliquant principalement l'emploi à l'étranger.

Nous restons interrogatifs sur ces conditions de travail et salariales.

Reste à savoir si cela permettra de réduire les tarifs au profit des consommateurs.

Le SLFP-Proximus suit, de près, l'évolution et reste vigilant quant à la qualité du service, de l'emploi et des conditions salariales et de travail de tous ses collaborateurs.

Après tout, le personnel Proximus reste le cœur et la force de l'entreprise. ■

# À Malines

**À** nouveau, cette année, le SLFP-Proximus a organisé une journée pour ses membres pensionnés.

Si cela est devenu une habitude pour certains, pour d'autres c'était la première fois.

C'est dans la magnifique ville de Malines que le SLFP Proximus a décidé d'emmener nos « autrement actifs ».

Au programme de la journée: visite au Dijlepad, Zoutwerf, du Grootbrug, de la Brasserie Lamot, Haverwerf, du Vismarkt, Margareta van Oostenrijk, Sint-Romboutstoren/Kathedraal, Groot Begijnhof, Kazerne Dossin, Groen Waterke et du Klapgat.



Le SLFP-Proximus à la rencontre de ses membres « autrement actifs » à Malines.

Après avoir (re)découvert Malines avec beaucoup d'enthousiasme, nous avons eu l'occasion de partager un petit repas tous ensemble.

Merci à tous d'être venus, votre motivation nous encourage à continuer d'organiser ce type de journée, pour vous, l'an prochain. ■

## ORDRE JUDICIAIRE

Lettre Ouverte SLFP-Ordre Judiciaire : le ministre (NE) répond (PAS)

# « Merci Paul et à plus jamais »

Dans le numéro de mai d'Argument, vous pouviez lire la 'Lettre Ouverte' adressée au ministre de la Justice, Paul Van Tigchelt. Mais le ministre ne répond pas.



**P**our rappel, cette lettre indiquait qu'en plus des progrès réalisés pour le personnel de l'ordre judiciaire, l'attention était une fois de plus attirée sur l'état généralement déplorable des bâtiments. Il a également été fait référence au jeu récurrent du « oui » et du non pour savoir qui est responsable de quoi.

Avec cette lettre ouverte, le SLFP a souhaité engager un dialogue avec le ministre. Cependant, nous avons continué à attendre une réponse ou une invitation. Pourtant, en ces temps modernes, il existe de nombreux canaux de communication disponibles.

Malheureusement, rien de tout cela, c'est resté calme, très calme. Nous n'en connaissons pas la raison. Peut-être le ministre a-t-il été englouti par la campagne électorale ?

En ce qui nous concerne, il s'agit d'un manque total de respect pour les partenaires sociaux, ce que nous avons également vécu avec son prédécesseur.

Nous ne pouvons que clore ce chapitre, avec le ministre actuel, avec un sincère : « merci Paul et à plus jamais ».

Nous ne pouvons qu'espérer que le prochain ministre opéra pour la communication et ne fera pas la sourde oreille à la main tendue.

Pour le SLFP-Ordre Judiciaire, les délégués permanents :

**Guy VAN CAUWENBERGHE**

Président fédéral

**Stéphanie GROSJEAN**

Vice-présidente fédéral

**Nathalie MARTIN**

Secrétaire fédéral ■

# Un déménagement avec défis et avantages

La récente relocalisation du bureau de distribution de New-Evere représente un tournant majeur pour l'ensemble du personnel y travaillant. Ce déménagement, impliquant une nouvelle infrastructure, des équipements modernes et une logistique repensée, vise à améliorer l'efficacité et la qualité du service postal.



## Planifier méticuleusement

Argument a donné la parole à plusieurs protagonistes de ce déménagement et nous avons recueilli les interviews du côté managérial et de celui des travailleurs.

Selon Ali, mail center manager, le principal défi a été de coordonner le transfert sans interrompre le service. "Nous avons dû planifier méticuleusement chaque étape pour assurer une transition en douceur", explique-t-il.

Aurélié, planneur, ajoute qu'il a fallu être disponible pour répondre aux questions avant, pendant et après le déménagement. Les vestiaires ont été au centre des discussions, tout comme la communication opérationnelle, qui a également été un défi, mais nous avons rapidement pris le rythme.

Ali souligne que la nouvelle localisation permet une meilleure optimisation des itinéraires de livraison, ainsi que la sécurité et l'accessibilité au bâtiment, et bien sûr, le regroupement de l'ensemble des plateformes.

Anne-Catherine, gestionnaire du personnel, mentionne que l'équipe se sent bien dans les nouveaux locaux, plus modernes et confortables. Elles ont eu la liberté pour leurs installations, ce qui a été un gros travail, mais cela a permis de renforcer les liens entre les équipes par l'expérience que chacun a partagée.

## Meilleures conditions de sécurité

Pour Arnaud, délégué SLFP-Poste, l'un des principaux défis a été de s'assurer que les conditions de travail restent satisfaisantes pendant la transition. Il partage également que la taille du bâtiment fait que l'ensemble des travailleurs effectuent énormément de déplacements plus longs, avec beaucoup d'aller-retour pour la manutention des produits. L'apprentissage des nouvelles procédures a été difficile au début.

Arnaud fait remarquer que ce déménagement a permis d'obtenir de meilleures conditions de sécurité et un bureau beaucoup plus lumineux.

Il apprécie particulièrement, même si ce n'est pas parfait, la place pour les vélos-cargos. Il regrette cependant qu'aucune inauguration n'ait été faite et que le bureau n'ait pas de cantine pour se restaurer.

Le nouveau centre s'étend sur une superficie de 5396 m<sup>2</sup>, abritant plus de 170 véhicules de livraison, dont 55 véhicules électriques et 22 vélos cargos électriques. Cette nouvelle infrastructure est équipée de technologies avancées, permettant un traitement plus rapide et plus efficace des courriers et des 9000 colis quotidiens.

En conclusion, malgré les défis initiaux, le déménagement de l'activité postale à New-Evere semble prometteur. Même si tout n'est pas encore à 100%, les équipes tentent d'y arriver, et le SLFP-Poste est là pour participer au processus d'amélioration continue. ■

## La Révision Générale des Barèmes

## Fier du travail accompli

La nouvelle circulaire intitulée 'Les nouveaux principes généraux de la fonction publique locale' a été entérinée dans un protocole d'accord le 26 avril 2024 dernier marquant une étape importante dans la modernisation de la fonction publique locale. Trente ans après la première circulaire de la 'Révision Générale des Barèmes' et au bout de 3 ans de travail, ça y est !

Cette circulaire vient compléter le dispositif décréte modifiant le 'code de démocratie locale et de décentralisation' et modifiant la 'loi organique des Centres Publics d'Action sociale'.

Datant de 1994, la 'Révision générale des barèmes' (RGB) avait grand besoin d'une re-fonte afin de répondre aux réalités du terrain et de rendre la fonction publique plus attractive. La réforme vise à rétablir une égalité entre les travailleurs, qu'ils soient statutaires ou contractuels, dans un contexte de contractualisation croissante des pouvoirs locaux que le SLFP-ALR wallon déplore.

Le dispositif décréte s'applique uniformément à l'ensemble des pouvoirs locaux et définit notamment le statut général du personnel, met en place des procédures de recrutement objectives, impose les outils nécessaires à une gestion des



Christophe Collignon, Ministre du logement, des pouvoirs locaux et de la Ville du Gouvernement Wallon et Razia Omar.

ressources humaines efficace et ouvre l'accès à la promotion pour les agents contractuels.

La circulaire (comptant plus de 150 pages, disponible sur le portail des pouvoirs locaux), quant à elle, rationalise les carrières et valorise les compétences.

Les carrières sont fusionnées en une carrière dite de « principe » pour donner davantage de pers-

pectives aux agents, quelle que soit la nature de la relation de travail. La valorisation des titres de compétences et des titres de formation professionnelle est par ailleurs élargie et le processus d'évaluation par points est remplacé par un système d'appréciation afin de mettre l'accent sur l'optimisation des capacités des agents.

Ces nouveaux principes généraux vont permettre aux pouvoirs locaux d'avoir une meilleure lisibilité des règles et des recommandations en la matière, avec une date butoir de mise en œuvre fixée au 31 décembre 2025.

Le SLFP-ALR Wallonie ne peut que se réjouir de l'aboutissement de ce long et fastidieux travail dont il est à l'initiative et qui donne un nouveau souffle à la fonction publique locale en offrant du sens au travail et en donnant des perspectives de carrière à l'ensemble des travailleurs. ■

## Des mesures de fin de carrière pour les puéricultrices

**Le manque de financement structurel dans le secteur de l'Enfance est une réalité qui affecte directement les travailleurs. Grâce à la détermination des représentants du SLFP de la FWB, une avancée significative a été obtenue en matière d'aménagement de fin de carrière.**

Alors que des mesures de fin de carrière ont été mises en place dans d'autres secteurs tels que les soins de santé et les administrations communales, provinciales et CPAS, depuis de nombreuses années, le personnel de l'Enfance était jusqu'à présent exclu de ces avantages, malgré la pénibilité de leur travail et l'allongement de leur carrière.

L'arrêté du Gouvernement de la Fédération Wallonie Bruxelles adopté le 11 avril 2024, traduit dans une circulaire approuvée en séance plénière du comité C wallon du 26 avril 2024, prévoit désormais l'octroi de jours de congés additionnels aux puéricultrices travaillant dans des structures d'accueil, à partir de l'âge de 50 ans.

Les jours de congés additionnels sont équivalents à des congés annuels de vacances, ils se répartissent de la manière suivante :

- de 15 heures par an et par équivalent temps plein pour le personnel

d'accueil âgé de 50 à 54 ans (+2 j) ;

- de 30 heures de 55 à 59 ans (+4 j) ;
- de 45 heures à partir de 60 ans (+6).

Le pouvoir organisateur désirent bénéficier du subsidie pour l'embauche compensatoire doit justifier l'octroi des congés supplémentaires au personnel concerné, ou proposer une autre mesure d'aménagement de fin de carrière si les congés supplémentaires ne peuvent être appliqués.

Cette avancée est une reconnaissance bienvenue pour les puéricultrices et le personnel travaillant dans le secteur de l'Enfance, qui pourront désormais envisager une fin de carrière plus sereine.

Il reste cependant encore des défis importants à relever dans ce secteur, dont nous appelons le prochain gouvernement à s'y atteler, notamment en termes de financement et de conditions de travail. Les professionnels de l'enfance méritent une reconnaissance plus large de leur engagement et de leur dévouement, ainsi que des moyens supplémentaires pour accomplir leur mission dans les meilleures conditions possibles. ■

Razia OMAR - pour le SLFP-ALR Wallon - Présidente Nationale SLFP

Journée d'actions et de grève du secteur public bruxellois

# Le gouvernement bruxellois ne fait rien !

Ce 23 mai 2024 était planifiée une grande journée d'actions et de grève pour notre secteur public de la région bruxelloise.

Une manifestation a rassemblé un grand nombre de nos travailleurs voulant porter leur mécontentement jusqu'aux portes des Cabinets des messieurs suivants, le Ministre-président Vervoort, et les Ministres Clerfayt et Maron.



**E**n marge de cette manifestation une délégation en front commun a été reçue par les trois Ministres pour s'entendre dire que rien ne pourra être mis en place pour l'instant pour refinancer ni revaloriser ce secteur.

## Le dernier bouclier

Que ce soit dans le domaine de l'aide sociale, de la prévention et de la sécurité, de l'accueil de l'enfance, de la santé, de l'éducation... et bien d'autres encore ... Le personnel des dites administrations locales et des hôpitaux IRIS rend de très nombreux services administratifs essen-

tiels et soigne la population. Pour une partie importante de la population bruxelloise de plus en plus pauvre, ces missions constituent très souvent le dernier bouclier de protection sociale et le dernier rempart à la marginalisation totale. Or, nous dénonçons depuis de très nombreuses années le sous-financement de tous ces services essentiels : sous-financement qui conduit à subir une quantité de charge de travail très lourde, des barèmes peu attractifs, des effectifs de personnel insuffisants et une charge psychosociale à la limite du supportable générant des problèmes de santé..., avec une incidence non

négligeable sur les services rendus à la population, trop souvent dans des conditions très difficiles.

Nous avons, il est vrai, signé un protocole sur un accord social de 75 millions euros pour notre secteur en 2021 (étalé sur 5 ans) mais les différentes crises COVID, énergétique et alimentaire ont englouti le peu de salaire revalorisé de nos agents des pouvoirs locaux, ce que nous avons dénoncé à chaque rencontre avec le Cabinet Clerfayt.

### Avertissement

Dans le cadre des campagnes électorales de cette année 2024 nous avons pris diverses initiatives pour sensibiliser et alerter les candidat.e.s des diverses formations politiques sur cette situation de sous-financement et ses conséquences.

Par ailleurs, nous continuerons à mener cette campagne de sensibilisation et de revendications jusqu'aux prochaines échéances électorales communales d'octobre 2024 et plus loin si nécessaire.

Le SLFP ne laissera pas le personnel du secteur public bruxellois périr !



# Le Comité fédéral élargi (CFE)

Comme chaque année, le SLFP-Défense réunit tous ses délégués pour le Comité fédéral élargi. Il s'agit de la réunion annuelle de notre organisation et, comme toujours, l'ordre du jour est très chargé.



Présentation des nouveaux délégués

expliquer son analyse de l'année politique écoulée et préciser la vision du SLFP pour l'année à venir, ce qui est aussi l'une des forces de notre organisation, la force des différents groupes professionnels regroupés à tous les niveaux et le partage de ces connaissances.

Pour notre Président, Chris Huybrechts, c'est le moment idéal pour dialoguer directement avec tous ses délégués. Un bon dialogue et la définition des grandes lignes de l'année à venir sont d'une importance capitale pour le fonctionnement de notre belle organisation.

L'importance d'une base solide, bien informée, écoutée et soutenue, influencera positivement la représentation des membres.

Évidemment, être ensemble reste l'une des choses les plus importantes au cours d'un CFE. Solidifier notre équipe est un travail qui ne s'arrête jamais et qui demande une attention constante.

Nous sommes donc fiers et heureux de constater que cette édition fut un nouveau succès et nous attendons déjà avec impatience l'CFE 2025.

SLFP-Défense, l'unité fait la force !



Le Président Général du SLFP Patrick Roijens



Président du SLFP-Défense Chris Huybrechts



Exemple de workshops

Cette année encore, nous avons accueilli nos délégués au Club Prince Albert à Bruxelles.

Suite au succès de l'année dernière et à la réponse positive, nous avons à nouveau organisé des ateliers pour former nos délégués cette année. Cela nous donne l'occasion de partager l'expertise présente parmi nos délégués permanents et de travailler ainsi à la formation continue de nos délégués. Les réglementations et les lignes directrices dans le domaine de la défense étant en constante évolution, il est im-

portant que nous continuions à former nos délégués dans ces domaines.

Le CFE est également l'occasion idéale de présenter nos nouveaux délégués et délégués d'honneur. En raison de la dispersion géographique de la Défense, il est difficile de réunir tous nos délégués en un même lieu. Ainsi, nos nouveaux collègues peuvent immédiatement faire connaissance avec tous nos délégués.

Le CFE est le lieu pour donner la parole au Président Général, Patrick Roijens, pour qu'il vienne

## Grands congés

**Nous souhaitons à tous nos membres d'agréables congés en famille pour recharger leurs batteries. Pour le personnel de la Défense en mission, nous souhaitons une bonne continuation et un bon retour au pays. Le SLFP-Défense continuera à défendre vos intérêts pendant cette période de congé où d tous nos services resteront donc disponibles.**

Fête nationale du 21 juillet

# Hommage à notre patrimoine et à nos militaires

Chaque année, nous célébrons notre fête nationale le 21 juillet. Lors de ce jour de fête, nous ne commémorons pas l'indépendance de la Belgique en 1830, mais la prestation de serment du roi Léopold Ier, le 21 juillet 1831. D'ailleurs, nous ne célébrons notre fête nationale le 21 juillet que depuis 1890.

Ce moment historique constitue l'épine dorsale de notre identité nationale. C'est un jour où nous célébrons nos valeurs de liberté, de solidarité et de démocratie et où nous réfléchissons à notre histoire et à notre avenir commun.

Au cœur de ces célébrations se trouve notre Défense, pilier essentiel de la société belge. Les militaires d'aujourd'hui sont les héritiers d'une longue tradition de dévouement et d'engagement. Ils protègent nos frontières, apportent leur soutien dans les crises humanitaires et contribuent à la paix et à la sécurité internationales. Dans un monde de plus en plus complexe et imprévisible, leur rôle reste crucial. Leurs efforts vont des missions de maintien de la paix dans des pays lointains à l'aide apportée en cas de catastrophes nationales, telles que les inondations ou les pandémies.

Le défilé militaire du 21 juillet est un hommage au passé et une promesse pour l'avenir. Dans les rues de Bruxelles défilent les différentes unités de nos différentes composantes, chacune représentant les différentes facettes de notre Défense. Ce moment offre au public la possibilité de voir notre armée et renforce son lien avec la société. C'est un moment de transparence et de fierté



© beldefnews

qui nous rappelle que la défense est une responsabilité collective. La fête nationale nous rappelle que la liberté n'est pas acquise et qu'il faut l'engagement de beaucoup pour la préserver. Faisons la fête ensemble et rendons hommage à nos militaires.

## L'importance croissante des réservistes au sein de la Défense

**À une époque de tensions géopolitiques croissantes et de menaces imprévisibles, l'importance des réservistes au sein de la Défense ne cesse de croître.**

Les réservistes jouent un rôle crucial dans le renforcement de notre sécurité nationale, tout en apportant d'importantes contributions à la société. Grâce à leur combinaison unique de formation militaire, de discipline et de valeurs, ils servent de pont entre l'armée et la société civile. Les réservistes sont des militaires formés qui, en plus de leur carrière civile, restent disponibles pour les activités militaires. Ils sont déployés dans le cadre d'opérations diverses, allant des missions humanitaires aux opérations de sécurité nationale. Leur flexibilité et leur capacité à réagir rapidement en font un maillon indispensable de la chaîne de défense actuelle.

Dans les situations d'urgence, telles que les catastrophes naturelles ou les crises nationales, les réservistes peuvent être mobilisés rapidement pour apporter leur soutien. Ils contribuent ainsi à alléger la charge de travail du

personnel militaire d'active et lui permettent de se concentrer sur ses tâches essentielles.

Les réservistes contribuent à une culture de la discipline et du sens du devoir au sein des entreprises et des organisations. Ils sont souvent des modèles sur le lieu de travail, où ils encouragent le leadership et la coopération. Leur capacité à travailler sous pression et à prendre des décisions rapides en fait des employés précieux dans un large éventail de secteurs. En outre, les réservistes jouent le rôle d'ambassadeurs de la Défense dans la société civile. Ils contribuent à combler le fossé entre les militaires et la population.

On ne saurait trop insister sur l'importance croissante des réservistes au sein de la Défense. Leur polyvalence, leur volonté de servir et les valeurs qu'ils incarnent en font un élément indispensable de la Défense et de la société. Par leur engagement et leur dévouement, les réservistes contribuent à notre sécurité nationale et renforcent les communautés dans lesquelles ils vivent et travaillent. Dans un monde de plus en plus complexe et imprévisible, les réservistes restent un symbole de stabilité et d'intégrité.

# Mépris et gâchis : l'enseignement supérieur n'est pas un boulier compteur

Le SLFP réagit vigoureusement aux modifications conséquentes des décrets « Paysage » et « financement » de l'enseignement supérieur.

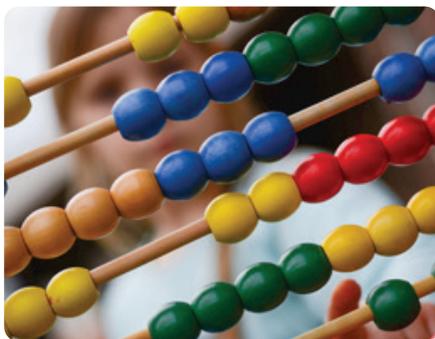
Cette proposition de texte visait d'abord un moratoire généralisé, surtout en termes de finançabilité des étudiants, sur les réformes adoptées en 2021, et fut ensuite adaptée.

Ces réformes de 2021 avaient pour objectif de permettre à l'enseignement supérieur de jouer son rôle d'ascenseur social, en invitant l'étudiant à s'interroger rapidement sur la pertinence de ses choix d'orientation, en l'insérant dans un trajet d'accompagnement pédagogique et en cherchant à éviter au maximum l'errance académique qui entraîne l'exclusion du système sans diplôme et des drames humains et sociaux.

## Malheureusement cette réforme :

- est sous-financée : l'enseignement supérieur a connu un définancement de -18,9% en dix ans<sup>1</sup>, accentué par la règle des 180 crédits (les trois années de bachelier) à réussir en cinq ans, ce qui correspond en pratique au définancement d'une année complète, avec des conséquences probables en termes de personnel. Les 80 millions d'euros de refinancement vantés par le gouvernement sont largement insuffisants ;
- oriente l'engagement de personnel vers l'aide à la réussite plutôt que vers des enseignants « matières », premiers acteurs de l'aide à la réussite ;
- engendre une complication administrative telle qu'elle augmente encore davantage la charge de travail des membres du personnel.

Cette réforme de 2021 prévoyait aussi de nouvelles modalités de finançabilité sur lesquelles il est impossible de se prononcer actuellement puisque les chiffres de sa mise en œuvre ne



© Pixabay

seront pas disponibles avant septembre 2024. Une évaluation de cette réforme, prévue en 2026, inciterait tout acteur raisonnable à attendre pour prendre position.

Basée sur des sources et une méthodologie farfelues bien loin de la rigueur que la société peut attendre de son enseignement supérieur, votée par une majorité alternative avec l'aide d'un parti dont les fondements démocratiques et l'attachement à nos valeurs communes ne sont pas acquis, rédigée dans l'urgence, modifiée à plusieurs reprises, arrivant en cours de route et à l'approche des examens et des élections, sans concertation manifeste des acteurs de terrain du secteur qui pourtant s'étaient mobilisés en nombre et avaient porté leur voix dans les médias (la commission, via cette majorité alternative, a refusé d'organiser des auditions : alors que les organisations syndicales étaient disponibles pour relayer les idées du personnel en la matière).

## La réforme<sup>2</sup> projetée n'aura pour conséquence que :

- d'alourdir encore la charge des membres du personnel ;
- de détourner les enseignants de leurs tâches pédagogiques et de recherche vers un plus

grand fardeau administratif ;

- de compliquer à l'extrême les règles de réussite et de finançabilité ;
- de créer des situations d'échec qui n'auraient pas existé précédemment ;
- d'augmenter déraisonnablement l'instabilité juridique et les possibilités de recours ;
- de diminuer l'implication des étudiants les plus en difficulté à l'approche des sessions de fin de deuxième et troisième quadrimestres, leur faisant miroiter le mirage d'une année « gratuite » ;
- de retarder les éventuelles réorientations et, en conséquence, d'aggraver la situation d'étudiants déjà en situation difficile voire d'échec ;
- d'amplifier le définancement du secteur (les 5 millions d'euros proposés afin d'accompagner la mise en œuvre de cette proposition étant largement insuffisants).

La séquence imposée par la majorité alternative est une atteinte sérieuse aux processus de concertation habituellement à l'œuvre pour concevoir des textes d'une telle importance, et partant, par son mépris des institutions et des conséquences, une atteinte à l'état de droit.

Une réforme profonde des régimes « Paysage » et « financement » des étudiants est nécessaire mais ne peut se faire dans l'urgence, sans un refinancement adéquat ni au mépris des acteurs de terrain.

Pour plus d'information et quelques exemples : <https://slfp-enseignement.be/fr/index.php/actus/actualites/lenseignement-supérieur-nest-pas-un-boulier-compteur> ■

Pierre-Jean DELVOYE et Myriam DREESSEN  
Permanents syndicaux

<sup>1</sup> Les Indicateurs de l'enseignement 2023, <http://www.enseignement.be/index.php?page=28569&navi=4952>, p. 21.

<sup>2</sup> Le décret modificatif a été promulgué par le Gouvernement de la Communauté française ce 31 mai 2024. Il n'est pas encore publié au Moniteur à l'heure où nous écrivons ces lignes.

# Les fonctions de sélection sous pression également

Le SLFP s'est penché sur les fonctions de sélection et s'aperçoit que cette catégorie des MDP est aussi en souffrance dans les écoles et rencontre un certain nombre de problèmes pour exercer sa fonction en toute sérénité.

## En voici quelques exemples :

- Les lettres de mission suscitent beaucoup de craintes et d'incompréhension ;
- Il est nécessaire de revoir les profils des différentes fonctions de sélection ;
- Il faudrait organiser des formations adéquates à la fonction et dispensées par des personnes compétentes ;
- La mise en œuvre du décret « évaluation » comporte de nombreuses craintes : il faut un évaluateur compétent pour les fonctions de sélection et de promotion, qui connaisse la fonction et surtout qui soit impartial (problème si c'est la Direction ou un membre du PO) ;
- L'application « GEDI » pose d'énormes problèmes surtout sur la zone de Bruxelles : pas intuitif, fastidieux car il faut scanner tous les documents un à un et les renommer, ce qui implique une grosse surcharge de travail. L'outil ProEco (logiciel de gestion d'écoles en Communauté française) utilisé par le réseau libre semble beaucoup plus performant et beaucoup mieux adapté aux besoins des écoles ;
- L'indemnité de fonction est dérisoire par rapport à la multitude et à la responsabilité des tâches à effectuer ;
- Il n'est pas toujours possible de se concentrer sur un travail car il y a beaucoup d'interférences (téléphone, demandes MDP, élèves,...) ... ;
- Il faudrait plus que 5 semaines de congés en été comme les Directions ;
- Un coaching en communication et bien-être serait le bienvenu pour les équipes de Direction ;
- L'Administration se « décharge » en rejetant la responsabilité sur les écoles sans leur octroyer de moyens supplémentaires ;
- Les Secrétaires de Direction ne savent pas toujours à qui envoyer certains documents et où obtenir les bonnes informations ;
- Pour WBE, il y a pas mal de problèmes avec les Directions Déconcentrées qui n'ont pas toujours les mêmes attentes.
- A la suite de ces constats, le SLFP prévoit de mettre en place :
  - Différentes formations :
    - Mise à niveau par rapport au profil de fonction actuel ;
    - Formation détaillée sur les différents congés et les documents à compléter car les circulaires ne sont pas toujours précises ;
    - Formation pointue sur le statut et les doc12 ;
    - Coaching en communication et bien-être ;
    - Information concernant les lettres de mission.
  - Pour WBE, un organigramme de l'Administration avec les personnes de contact afin de savoir qui contacter par rapport à un problème rencontré.

Que vous soyez du réseau WBE ou de l'Officiel subventionné, si vous êtes intéressées ou intéressés par ces formations, vous pouvez en faire la demande à notre vice-présidente, Muriel Vigneron à l'adresse [vice.presidente@slfp-enseignement.be](mailto:vice.presidente@slfp-enseignement.be).

Quant à la demande de congés supplémentaires, l'augmentation de l'allocation et les soucis rencontrés avec l'application GEDI, le SLFP remontera cela à la Fédération.

Vous pouvez compter sur le soutien de notre organisation syndicale. ■

**Muriel VIGNERON**

Vice-Présidente communautaire



## Nouvelle recrue au sein du secrétariat administratif !

Depuis les vacances de printemps, vous avez pu découvrir une nouvelle voix en téléphonant à notre secrétariat.

En effet, après de nombreuses années, Virginie Renquin a décidé de nous quitter pour voler vers d'autres desseins professionnels, situés plus près de son domicile. Nous lui souhaitons beaucoup d'épanouissement dans ses nouvelles fonctions.

C'est Caroline Tournay, issue du secteur PAPO, qui a rejoint notre équipe depuis le 6 mai 2024.

Outre le téléphone, elle sera en charge de nombreuses matières liées au secrétariat administratif du SLFP-Enseignement.

nous lui souhaitons la bienvenue au sein de notre équipe du SLFP-Enseignement. ■

## Le Mémoire pour la Police

# Vite, oublions la Vivaldi !

Les élections étant derrière nous, le SLFP-Police met la touche finale au mémorandum. Au cours de la période écoulée, les contacts nécessaires ont été établis avec tous les présidents de parti, et ceux-ci reconnaissent déjà les points faibles de la police intégrée et connaissent notre vision de l'avenir de l'organisation. Notre vision sera bientôt officiellement présentée.

Le SLFP-Police pose une distinction entre le cahier revendicatif et le mémorandum. Le cahier revendicatif porte les revendications sectorielles tant dans le domaine pécuniaire (le quantitatif) que dans le domaine social (le qualitatif). Notre cahier revendicatif met l'accent sur les négociations sectorielles avec deux points d'attention : l'attractivité du poste et la violence contre la police.

## Investissements supplémentaires

Le mémorandum est une représentation plus large de la vision de notre syndicat sur la police intégrée.

Le 'pré-mémorandum' de 2011 était intitulé 'la sécurité à son prix'. Quelques temps avant, une opération de réduction des coûts, tant au niveau local que fédéral, avait été lancée dans les services de police. À cette époque, le SLFP-Police avait averti que des investissements supplémentaires étaient nécessaires de toute urgence, sinon les choses tourneraient mal.

En termes d'investissements importants et de financements supplémentaires, nous avons jusqu'à présent reçu peu de réponses. Il a souvent été fait référence à quelques injections supplémentaires, mais il y a eu surtout un silence au sujet des « coupures ». Cependant, pour rectifier une opération de réduction des coûts de plus de 15 ans, il faut plus que quelques corrections lors des audits budgétaires.

Il faut un plan structurel, mais pas à long terme, tant en termes d'investissements, de recrutements que d'innovations, mais aussi un plan avec une vision et des objectifs clairs pour l'organisation.

Entre-temps, la police fédérale se retrouve dévastée, ce qui a entraîné un dysfonctionnement tant du niveau opérationnel que de la partie logistique. Les zones de police locale souffrent également d'une grande pénurie de personnel, contrairement à la promesse politique de « plus de bleu dans les rues ».

## Appréciation et sécurité

Pour les policiers, le gouvernement Vivaldi est une période à oublier au plus vite. Les jeux politiques au sein de Vivaldi eurent sans aucun impact négatif, mais principalement avec le policier dans la rue comme enjeu et victime. Les policiers dans la rue, qui méritent légitimement appréciation et sécurité, n'ont rien à gagner dans un jeu de rejet de responsabilité entre les deux ministres de tutelle.

Certains membres du gouvernement ont allumé la mèche pour faire explo-



ser le système NAPAP, en ne ciblant que la police. En outre, presque tous les protocoles d'accord de l'accord sectoriel n'ont pas été correctement appliqués. Malgré le fait qu'ils aient été signés par les deux ministres de tutelle.

Nous voulons tourner cette page très rapidement – même si cela nous laisse un sentiment amer – et espérer du nouveau gouvernement qu'il apprécie la police intégrée. Nous espérons donc pouvoir repartir à zéro avec un(e) ministre de l'Intérieur doté(e) des pleins pouvoirs et faisant partie du Kern, ainsi qu'un(e) ministre de la Justice qui soutient fermement ses policiers.

Le SLFP-Police s'engage à rendre l'organisation policière à nouveau forte en faisant des propositions constructives mais claires. Le SLFP-Police est convaincu que si on veut devenir un employeur plus attractif, on doit se concentrer sur l'attractivité de toutes les fonctions et le bien-être du personnel, et ce dans une organisation forte.

Nos mots-clés sont : « Vision à long terme, plan structurel, réinvestissements, revalorisation, innovation, gestion des personnes, plus d'unité de commandement, et surtout ... confiance ! ».

Vincent GILLES - Président  
Vincent HOUSSIN - Vice-président